



BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE MARCHE NORDIQUE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

1. Objectifs et prérogatives

La qualification de Brevet Fédéral de marche nordique vise à former des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de marche nordique.

L'animateur de marche nordique exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics, sur des parcours connus ou reconnus. Il participe au fonctionnement de son association, il prépare, encadre et anime la séance de marche nordique. Il transmet et fait appliquer la technique de l'activité, il assure la sécurité du public et des tiers.

2. Activités et compétences

Il est un technicien de la marche nordique, il initie et conseille les pratiquants à la pratique de l'activité. Il prépare, encadre et anime des activités de marche nordique, dans le respect des règlements. Il garantit les conditions de sécurité de la pratique. Il participe au fonctionnement de son association, notamment dans la construction du projet d'activités.

Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
- Maîtriser les techniques de la marche nordique pour conseiller et transmettre.
- Préparer et organiser une activité de marche nordique.
- Encadrer et animer une activité de marche nordique.
- Connaître et communiquer sur l'activité de marche nordique.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.
- Prendre en compte les contraintes du milieu pour une préparation, une organisation et une animation éco-responsable et respectueuse de l'environnement de son activité.

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Mettre en place une activité de marche nordique au sein de l'association.
- Préparer une séance de marche nordique.
- Animer une séance de marche nordique sur un parcours connu ou reconnu.
- Construire un itinéraire/utiliser les outils nécessaires à la préparation d'une séance de Marche nordique respectueuse du milieu
- Promouvoir, sensibiliser, éduquer son public aux enjeux et problématiques écologiques et environnementales, et l'adoption d'un comportement éco-responsable

3. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être licencié Présenter un certificat de compétences PSC1 ou équivalent de moins de 5 ans
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la marche nordique*
- Pratiquer et maîtriser les techniques de la marche nordique en fournissant une attestation d'auto-évaluation de sa technique selon les critères définis dans cette attestation.
- S'acquitter des frais de formation :

Coût pédagogique (dont formation à distance) hors frais annexes = 475,00 €**

* Certificat médical de moins d'un an, ou moins de 3 ans et accompagné de l'attestation de réponses négatives au questionnaire santé, en cours de validité, à la date de la formation

** Frais annexes variables selon les organisateurs. Le stagiaire devra donc s'acquitter du prix total de la formation, qui comprend le coût pédagogique, ainsi que les frais annexes (restauration et éventuellement hébergement)

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE MARCHE NORDIQUE

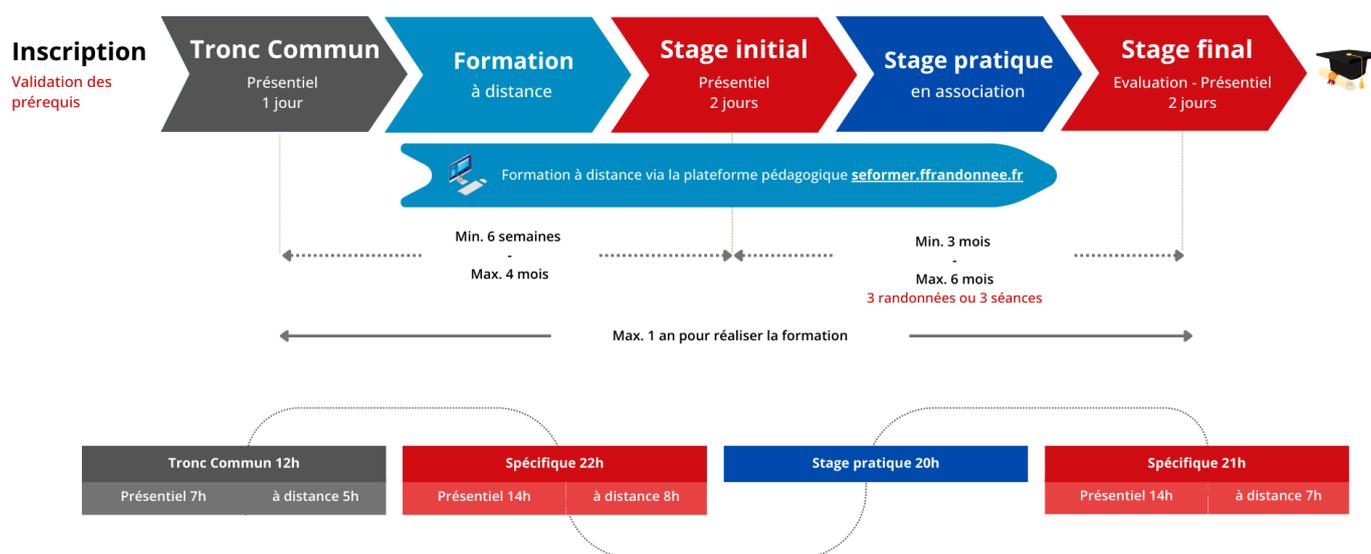
Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

4. Organisateur de la formation

Les formations au brevet fédéral d'animateur de marche nordique sont organisées par les comités de la FFRandonnée (comités régionaux et/ou comités départementaux par délégation).

5. Organisation pédagogique de la formation et contenus



Le volume horaire total de la formation est de 75 heures dont un stage de mise en situation de 20 heures en club.

Les contenus de formation du Brevet fédéral d'animateur de marche nordique sont les suivants :

5.1. Dans le tronc commun

Se conférer au guide général

5.2. Dans la formation spécifique (2x2 jours)

En présentiel (28 heures) :

- ❖ Transmission de certains fondamentaux techniques de la marche nordique
- ❖ La préparation d'une séance de MN (construction d'une fiche de séance)
- ❖ L'animation d'une séance de MN
- ❖ La gestion d'un groupe en MN
- ❖ La gestion d'un incident/accident en MN
- ❖ Respect de l'environnement et comportement éco-responsable : intégration dans toutes les activités de l'animateur

En formation à distance (15 heures) :

- ❖ L'équipement en MN, les partenaires de la FFRandonnée
- ❖ La lecture de carte et l'orientation de base
- ❖ La physiologie de l'effort en MN
- ❖ L'anatomie et la biomécanique adaptées en MN
- ❖ Les différents exercices d'échauffement
- ❖ Les différents exercices de renforcement musculaire
- ❖ Les différents exercices d'étirement



BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE MARCHE NORDIQUE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

- ❖ Histoire, valeurs, et bienfaits de la MN
- ❖ La promotion de l'activité au sein de l'association

6. Modalités pédagogiques

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur
- Présentations et démonstrations par les formateurs
- Mises en situation lors des stages en présentiel
- Mises en situation pratique dans l'association lors de la période inter stage

7. Le stage de mise en situation

L'objectif de ce stage pratique est d'acquérir de l'expérience. Il se déroule dans une période inter stage minimum de 3 mois et maximum 6 mois, durant laquelle le candidat exerce en autonomie comme animateur stagiaire pendant 20 heures qui peuvent comprendre la préparation, l'encadrement, l'animation et l'analyse.

Le stagiaire peut avoir un ou plusieurs **tuteurs** durant ce stage pratique. Le tuteur est présent sur quelques séances et est disponible pour répondre aux sollicitations du stagiaire et le conseiller. Le tuteur peut être tout titulaire d'un brevet fédéral ou d'une qualification hors fédérale dans la spécialité ou un animateur (non breveté) confirmé. Si le stagiaire n'a pas de tuteur potentiel dans son club, il doit en trouver un dans les associations voisines.

Le stagiaire fait l'analyse de ce stage dans un **rapport de stage qui porte sur 3 séances de marche nordique** à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Ce rapport sert de support pour l'évaluation au cours d'un entretien ou d'un temps de restitution en groupe. Ce rapport n'est ni signé, ni visé par le tuteur.

Une convention, signée entre le stagiaire, l'association et l'organisateur de la formation est préconisée.

8. Modalités d'évaluation

Le stagiaire est évalué au cours de deux épreuves :

- Epreuve 1 : Préparation et conduite d'une séance de marche nordique
- Epreuve 2 : Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe défini par la CRF)

Ces séquences permettent d'évaluer sa capacité à :

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
2. Maîtriser les techniques de la marche nordique pour conseiller et transmettre.
3. Préparer et organiser une séance de marche nordique
4. Encadrer et animer une séance de marche nordique
5. Assurer la sécurité du public et des tiers

Epreuve 1

Le stagiaire est évalué au cours d'une préparation et la conduite d'une séance de marche nordique. Cette épreuve se déroule en centre de formation lors du stage final. L'évaluation se fait en 2 temps :



- 1) **Préparation** d'une séance sur un thème qui aura été tiré au sort et sur la conduite de cette séance.
Tous les candidats disposent de 30 minutes de préparation et auront à disposition l'ensemble de leurs documents personnels (notes, ouvrages, vidéo...)

Résultats attendus :

- L'itinéraire sur une carte papier
- Le plan de séance
- Des propositions de remédiations aux situations prévues

2) **Conduite de la séance**

Chaque stagiaire anime 30 à 45 minutes de la séance qu'il a préparée en intégralité.

Ces séquences sont évaluées par les formateurs au travers d'une **grille d'évaluation commune** à la préparation et à la conduite de la séance de marche nordique.

Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale.

Pour chaque épreuve, les 5 blocs de compétence doivent être acquis pour valider l'épreuve.

Epreuve 2

Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe, au choix de la CRF). Cette épreuve se déroule en centre de formation lors du stage final.

Le compte-rendu du stage pratique est rédigé à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Il doit être déposé sur la plateforme de formation à distance **10 jours avant le début du stage final**. Le rapport de stage présente la description et l'analyse de **3 séances menées** lors du stage pratique.

Le compte-rendu, à partir du rapport de stage, se fait au cours d'un entretien individuel ou d'une restitution collective.

Dans tous les cas, le stagiaire dispose **d'une durée de 10 à 15 minutes maximum pour sa présentation**.

- **Dans le cas de l'entretien individuel**, le stagiaire présente ses séances de marche nordique menées pendant le stage pratique à partir de son compte-rendu de stage puis échange avec le jury et répond aux questions qui lui sont posées.
- **Dans le cas de la restitution collective**, le stagiaire présente ses séances de marche nordique à partir de son compte-rendu de stage aux autres stagiaires de son groupe et aux formateurs. Les autres stagiaires posent des questions et interagissent avec le stagiaire. Le formateur évalue la présentation de ce dernier.

Cette séquence est évaluée par les formateurs au travers d'une **grille d'évaluation**. Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale. Pour chaque épreuve, les 5 blocs de compétences doivent être acquis pour valider l'épreuve.

Epreuve de rattrapage

En cas d'échec, le candidat devra, à nouveau, se présenter pour repasser dans des conditions équivalentes la ou les épreuves à laquelle ou auxquelles il a échoué.

Au préalable, le responsable du stage proposera au stagiaire un rattrapage suivant les modalités les mieux adaptées à la situation et avec un accompagnement spécifique, dans un délai qui ne dépassera pas la fin de la saison sportive suivante

Fédération française de la randonnée pédestre - 23 rue Raspail - 94200 Ivry-sur-Seine • Tél. 01 44 89 93 93 • www.ffrandonnee.fr

FFRandonnée
www.ffrandonnee.fr





9. Conditions de délivrance de la qualification

Le Brevet fédéral d'animateur de marche nordique est délivré si le candidat a suivi l'ensemble des modules en formation à distance et en présentiel, et s'il a réussi les épreuves d'évaluation. **Le stagiaire doit obtenir un avis favorable aux deux épreuves pour obtenir le Brevet fédéral d'animateur de marche nordique.** En cas d'échec, le candidat devra suivre à nouveau les modules de formation qui lui seront précisés par les formateurs et se présenter à une autre épreuve d'évaluation lors d'une autre session de formation.

10. Information sur l'obtention de la qualification par allègement de formation

Le Brevet fédéral d'animateur de marche nordique est accessible par la demande d'allègement de formation.

[>> Procédure d'allègement](#)

11. Après le Brevet Fédéral ?

Le titulaire du brevet fédéral d'animateur de marche nordique peut poursuivre vers :

- Les stages Technique pour s'orienter vers d'autres techniques
- La formation Santé

Son tronc commun reste acquis pour une durée de **3 années** pour s'orienter vers d'autres brevets.